

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
EN DATE DU 06 février 2026
A 20 heures**

Secrétaire de séance : Mme TISSERAND Martine

Membres présents :

M. MACHARD Bruno
M. CLOT Jean-Paul
M. PUJOL Gilbert
M. BOURGEOT Alix
M. CARDOT Jules
M GALLAND Jean-François

Mme TISSERAND Martine
Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie
M. DOMINGUES Yves
Mme MANTEY Josiane
Mme HURAUX Hélène

Absents excusés : Mmes MAGUET Valérie, GAULIARD Cécile, M. BUCHER Noël

Pouvoirs : M. BUCHER Noël à Mme MANTEY Josiane

EN DÉLIBÉRÉ

**VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière réunion en date du 16 janvier 2026.

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026**

Cette délibération remplace celle du même titre, numérotée 03/2026 (séance du 16 janvier 2026) suite à une erreur dans le montant maximal des dépenses

EXPOSÉ :

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées s'élève à 436 250.92 € (budgétisé 2025 hors RAR pour les chap.20/21/23/27) * 25 % = 109 062.73 €

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP25	MONTANT A OUVRIR
20	20 000.00	50 000.00
203 (frais études)	20 000.00	50 000.00
21	411 130.60	3 062.73
2156 (mat. Et outillage incendie)	0.00	3 062.73
23	5 120.32	56 000.00
231 (immo. corp. En cours)	5 120.32	56 000.00
TOTAL A OUVRIR		109 062.73

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme mentionné ci-dessus.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Fin de la séance 20h15

Prochain conseil : Le vendredi 6 mars 2026

La secrétaire :

Mme TISSERAND Martine



Le maire

M. MACHARD Bruno

